

## Document unique d'évaluation des risques professionnels.

<b>Public</b>	Dirigeants d'entreprise, responsable des Ressources Humaines chargés de la sécurité, préventeur.
<b>Durée</b>	2 jours
<b>Objectifs</b>	Identifier les risques inhérents à sa structure, Évaluer les risques professionnels, Formaliser le document unique et le plan d'action associé, Mettre en place le suivi du plan d'action.
<b>Programme</b>	<p><b>1. Appropriation des exigences réglementaires.</b></p> <p><b>Description du cadre juridique applicable en la matière :</b> La législation, les obligations de l'employeur et les 9 principes généraux. Le rôle de référent Sécurité.</p> <p><b>L'évaluation des risques</b> Le découpage en unités de travail et les 17 types de risques Le recueil des informations en entreprise Les critères de cotation du risque.</p> <p><b>2. Mise en œuvre du DUEvRP et plan d'action</b></p> <p><b>Mise en place du plan</b> Détermination des mesures de prévention Planification de la prévention La communication sécurité interne La formalisation des règles de sécurité</p> <p><b>Le suivi du plan d'action</b> Les conditions de révision du DUEvRP</p>
<b>Méthode</b>	<p><u>Avant la formation</u> : Recueil des attentes</p> <p><u>Pendant la formation</u> : Présentation des concepts et des outils Mise en situation Echanges constants Evaluation</p>
<b>Tarif</b>	<p><u>Pour formation inter-entreprise</u> : Contacter Alice Ménicot au ☎ 06.13.36.28.41 ou <a href="mailto:bonjour@almeconseil.fr">mailto:bonjour@almeconseil.fr</a></p> <p><u>Pour formation intra-entreprise</u> : 800€ HT/ salarié.</p>